Une scène sanglante à Marcq-en-Barœul

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aussi aimablement qu'on puisse le faire avec un pourpoint M. Smal, prie Van Acker de lui laisser la paix.

Ceci déplut à l'ivrogne, qui porta la main à la poche pour en sortir un revolver.

La cabaretière Mme Vanlieghem, qui avait vu le geste voulut s'interposer, mais néanmoins Van Acker fit feu une première fois et le projectile alla se loger dans le plafond.

Un homme est blessé

Etant parvenu à se dégager l'énergumène tira un second coup de revolver. La balle heureusement se perdit. Puis faisant feu une troisième fois, cette fois, la direction de M. Smal, il atteignit celui-ci à l'épaule gauche.

Des consommateurs intervinrent et parvinrent non sans peine à désarmer Van Acker, qui était devenu fou furieux. Ils le mirent ensuite à la porte.

Quoique le projectile eut pénétré profondément dans les chairs, l'état du blessé n'est pas grave. Il a été pansé par M. le docteur Deneuville. Dans la journée d'hier la victime a dû se rendre à Lille, pour se faire radiographier, en prévision de l'extraction de la balle.

Le coupable est arrêté

Informé de cette scène sanglante, M. Jacquemet, l'actif commissaire de police, accompagné du brigadier Vanvoren, se mit lundi matin à la recherche de Van Acker. Dans la matinée celui-ci était arrêté dans un estaminet de la rue Fouque-Lelong. Il n'opposa aucune résistance et il fut conduit au commissariat de police.

Interrogé, il reconnut être l'auteur des coups de revolver mais, il déclara qu'c'était pour se défendre. Il ajouta qu'il avait acheté son arme il y a trois jours, à un chaufleur de Lambersart.

Van Acker a été déféré au Parquet de Lille et il est très probable que ce dernier expulsera vaudra son expulsion du territoire français.

G. D.

LA SCENE SANGLANTE D'INCHY-EN-CAMBRESIS

Nous avons relaté la tentative de meurtre dont fut victime la semaine dernière, M. Salomon Deuhez, marchand de beurre à Inchy-en-Cambrésis, frappé de violents coups de serpe par le cabaretier Ernest Caulière, 35 ans, qui fut arrêté par les gendarmes et écroué à la prison de Cuincy.

L'instruction de cette grave affaire vient d'être confiée à M. Robinet, juge d'instruction à Douai, qui interrogera vendredi 13 janvier, en son Cabinet, la femme Saulière, née Irma Bassquin, 27 ans, inculpée de cette affaire et laissée en liberté provisoire parce que mère d'un jeune enfant de deux ans, ainsi que quelques témoins de la scène sanglante.

L'état du blessé demeure stationnaire et sans que ses jours soient en danger, le docteur Pruvost, de Viesly, qui lui prodigue des soins, ne pourra se prononcer avant quelques jours sur les suites que comporteront les blessures.

UN DRAME MYSTERIEUX HIER A PARIS

Dans la soirée de dimanche, un menuisier, M. Emile Huguenin, âgé de 30 ans, demeurant 39 rue du Chemin Vert à Bezons, était conduit à l'hôpital Beaujon par trois individus qui déclarèrent avoir trouvé M. Huguenin, boulevard Pereire non loin du numéro 72, blessé d'une balle de revolver au cou et portant une brûlure à l'aine droite. Le commissaire de police du quartier, avisé de ce fait, s'est rendu hier matin à l'hôpital Beaujon où il a interrogé le blessé. Celui-ci lui a déclaré qu'il ne savait pas qui avait tiré sur lui, mais ses explications ne lui ayant pas paru claires, le magistrat a fait rechercher les trois individus qui l'avaient conduit à l'hôpital. Deux déjà ont été retrouvés. Ils sont gardés à la disposition du commissaire de police. Le troisième est recherché.

ACTE DE SABOTAGE SUR LA VOIE FERREE

Le poseur de service sur la voie de Bergerac a constaté qu'un rail avait été déboulonné sur un assez long espace. Il semble que les malfaiteurs aient été dérangés dans leur besogne. Aussitôt l'attentat découvert, la gendarmerie et la police mobile ont commencé leur enquête.

UN BANDIT TINT EN ÉCHEC POLICIERS ET POMPIERS

La police de Changhaï, lancée à la poursuite de trois cambrioleurs armés, réussit à en capturer deux avant-hier, mais le troisième parvint à s'enfuir et, sautant de toit en toit, se barricada dans la mansarde d'une maison chinoise, d'où il fut impossible de le déloger. Muni d'un revolver et de seize chargeurs le bandit fit preuve d'une telle habileté autre que les policiers, les pompiers et les chasseurs venus en renfort, durent se contenter d'assiéger la maison.

Les représentants de la force publique résolurent alors d'arroser de pétrole le repaire du malfaiteur. Puis ils mirent le feu à l'immeuble, qui flamba avec le bandit.

LA CRUE ENORME DE LA TAMISE A LONDRES

A la suite de la tempête et de la crue de la Tamise qui ont porté la désolation dans certains quartiers de Londres et fait de nombreuses victimes, M. Louis Delsol, président du Conseil municipal de Paris, a adressé les télégrammes de sympathie attristée à M. le Lord-Maire de Londres et à M. le Président du County Council.

Un bandit assomma une septuagénaire à Rexpoëde

Il a été condamné à 5 ans de travaux forcés par les Jurés du Nord

C'est par l'occasion d'un acte de banditisme commis à Rexpoëde, l'été dernier, que s'est ouverte, hier lundi, au Palais de Justice de Douai, l'importante session des assises du Nord du premier trimestre 1928. Voici les faits :

Une tasse de café...

Le dimanche 21 août 1927, vers midi, un inconnu venait demander à Mme Vve Dewaele, 73 ans qui habite avec sa fille Berthe une maison assez isolée à Rexpoëde (Nord), de lui servir un peu de café pour lui permettre de manger des tartines, dont il était muni.

Mme Dewale qui se trouvait seule à la maison — sa fille était à l'église —, ne trouva rien d'étrange dans cette démarche et servit au visiteur la tasse de café qu'il demandait.

L'homme s'installa, mangea et but le café, puis il sortit en disant à son hôtesse qu'il allait rejoindre deux camarades qui l'attendaient pour transporter du tabac de contrebande.

L'agression

Quelques instants plus tard l'individu revenait et à pas de loup rentrait dans la demeure de la septuagénaire. Mme Dewaele qui lui tournait le dos ne l'entendit pas s'approcher. Et avant qu'elle eut ou se retourner, l'inconnu l'étendait, sur le sol d'un violent coup de gourdin de la grosseur du poignet.

Assommée la pauvre femme n'avait pas poussé un cri. Le bandit alors, ne perdit pas de temps : il se mit aussitôt à fouiller meubles et placards mais ne put découvrir aucune somme d'argent ; 400 francs en billets qui se trouvaient dans le sac à main de la victime déposé sur une chaise échappèrent à ses investigations et le retour de Mlle Dewaele vint déranger le malfaiteur qui, ayant replacé sa victime sur une chaise sortit rapidement de la maison dans la cour. En se dirigeant vers la barrière qui ouvre sur le pré, il aperçut Mlle Dewaele et lui cria en s'enfuyant :

— Ce n'est rien votre mère est tombée.

Arrestation du bandit

Les soupçons se portèrent rapidement sur Deprez qui venait de sortir de la prison de Courtrai et qui est fort mal noté dans la région.

Maurice Deprez, arrêté le 25 août à Clairmarais (Pas-de-Calais), dans une ferme où il s'était enivraché le matin même, ne fit pas de grandes difficultés, pour avouer sa culpabilité.

Les violences exercées par Deprez déterminèrent une forte ecchymose de la région temporale, de la joue et du cou côté gauche de la tête. Mme Dewaele a subi une incapacité évaluée à un mois.

Les débats

L'affaire, on le voit, n'est pas compliquée.

L'accusé qui avait au cours de l'instruction déclaré avoir commis son forfait sous l'empire de l'ivresse, reconnaît à l'audience, qu'il a agi en pleine connaissance de cause pour voler la vieille femme.

Deprez, est âgé de 27 ans, il donne l'aspect d'une brute hirsute, qui ne se rend pas compte de la gravité de son crime. Complètement illettré il travaillait par intermittence dans les fermes de la région. Il est très mal noté. Son casier judiciaire s'orne de nombreuses condamnations pour vols.

Lors de son arrestation, il a tenté de se suicider en se jetant sous un train. Ce geste pourrait laisser croire qu'il se repentait de la lâche agression qu'il a accomplie.

L'interrogatoire le laisse parfaitement froid, néanmoins il ne manifeste aucun regret.

Réquisitoire et plaidoirie

Après l'audition de quelques témoins dont la victime et sa fille qui n'ajoutent rien à ce que l'on sait déjà. M. l'avocat général Dupuich prononce un réquisitoire assez sévère. Il demande au jury de répondre affirmativement aux trois questions qui lui seront posées, verdict qui entraînerait les travaux forcés à perpétuité.

Me Wable ensuite s'efforce d'atténuer le geste criminel de son misérable client. Il implore la pitié des jurés populaires pour cet inconscient qui n'a pas prémédité son acte.

Le verdict

Après quelques minutes de délibération le jury rapporte un verdict affirmatif sur les trois questions, mais accordant les circonstances atténuantes.

En conséquence Maurice DEPREZ est condamné à cinq ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Aujourd'hui, les assassins du docker dunkerquois Boens seront jugés

Les jurés du Nord auront à juger aujourd'hui le crime commis à Dunkerque et au cours duquel un docker, Alfred Boens fut lâchement assassiné par deux de ses camarades.

Le meurtre fut découvert par M. Joly demeurant à Rosendaël qui, en longeant le terrain situé en bordure du square Jacobsen à Dunkerque, découvrit, le lundi 11 octobre dernier, le corps du malheureux docker, baignant dans son sang en partie coagulé.

L'identification de la victime fut relativement aisée, il s'agissait d'Alfred Boens, célibataire, âgé de 34 ans, demeurant, 54, rue du Maréchal Pétain.

Diverses hypothèses avaient été émises, quand un jeune docker, Lucien Beyen, se vanta d'avoir administré une correction exemplaire à un docker, le dimanche soir au jardin Jacobsen.

Arrêté et interrogé Beyen passa immédiatement des aveux complets. Il conta qu'il était sorti avec l'un de ses camarades Marcel Pelyt et le docker Alfred Boens.

Décidés à dévaliser leur camarade, les deux bandits l'attirèrent dans le square Jacobsen. Parvenus dans un sentier encaissé entre deux talus les malfaiteurs assommèrent Boens, à coups de gourdin et à coups de talons. Puis, après avoir dévalisé leur victime, ce qui leur rapporta une somme de 16 francs, ils dissimulèrent le corps tant bien que mal et étant fraternellement partagé le produit de leur crime, ils se dirigèrent vers Rosendaël après s'être lavé les mains à une borne-fontaine.

Marcel Pelyt, après son arrestation, confirma en tous points, les déclarations de son complice.

Telle est l'affaire qui aura son épilogue aujourd'hui aux Assises du Nord.

Le tirage de la tombola au profit des "Gueules cassées" a eu lieu à Lille

Dimanche, de 16 h. à 19 h. 30, a eu lieu à Lille, à la vitrine de « Carlton », le tirage de la loterie organisée au profit des « Gueules Cassées », par l'Association des Commerçants du quartier de la Gare de cette ville.

Voici la liste complète des numéros gagnants :

Le gros lot, une voiture automobile Peugeot, à quatre places, a été gagné par le numéro **13.642 série X.**

Voici maintenant la liste des autres numéros gagnants :

A 53.236	B 57.595	E 30.249	D 32.497
A 27.364	F 41.180	A 17.322	X 56.274
K 24.186	M 54.627	F 18.997	F 54.389
B 41.217	X 48.512	F 57.312	M 31.480
F 29.792	M 10.219	A 12.872	X 16.390
K 30.438	B 46.310	Z 28.603	X 40.645
F 41.887	X 13.274	K 56.683	Z 59.118
Z 42.711	B 44.507	T 35.777	Z 13.336
K 30.051	T 50.159	F 31.254	A 41.488
F 35.528	X 14.092	M. 47.809	A 24.908
F 48.536	Z 25.400	K 54.680	X 16.351
Z 57.312	F 50.619	T 36.777	F 10.300
K 33.410	T 34.380	F 15.497	M 50.665
B 15.458	B 39.948	T 51.596	B 32.221
B 40.149	K 37.304	M 19.785	X 52.006
B 56.686	M 43.012	T 23.660	T 55296
B 51.288	M 15.624	X 17.721	T 19.802
A 58.055	K 32.118	F 19.306	B 36.227
B 11.149	F 54.582	X 29.701	M 49.129
T 18.039	T 40.652	X 19.503	M 24.850
Z 27.264	X 46.905	B 34.151	X 44.455
A 47.253	A 15.856	M 47.963	Z 33.680
A 21.861	X 34.852	Z 57.006	B 49.428
F 36.528	F 20.002	F 26.167	X 28.285
B 16.177	Z 41.075	X 49.318	T 26.483
F 26.817	F 16.579	B 50.296	F 23.607
F 27.341	Z 36.482	F 31.609	A 29.095
K 42.265	F 46519	F 44.057	M 38.627
Z 13.243	X 13.876	M 27.096	X 34.977
Z 26.342	K 56.398	Z 53.255	B 27.197
Z 52.551	T 30.516	M 55.238	Z 16.460
X 31.570	X 33.163	Z 51.281	Z 20.204
T 42.389	M 48.500	B 37.010	F 20.768
T 20 167	Z 29.379	B 57 428	F 18.240
F 14.807	F 56.229	X 10.025	A 27.762
K 18.661	F 34.867	K 31 990	B 32.818
X 58 723	B 33.616	K 11.658	T 29.271
B 56.436	A 19.097	T 59 721	T 34.253
T 58.138	B 37.464	A 46.758	B 31.695
B 48.729	M 42.817	F 44.070	Z 35.670
A 45.225	B 12.658	T 48.498	B 55.677
Z 59 224	B 53.296	Z 58501	B 52 449
F 17.587	M 20.323	M 44.574	F 24.470
X 59.093	F 21 446	K 15.989	Z 55.480
F 40.473	Z 15.595	Y 43.793	A 20.679
X 31.788	K 23.492	Z 18.373	X 25.299
Z 29.578	B 45.826	X 35.398	X 39.269
A 50.526	Z 38 355	Z 10.726	Z 47.077
M 31.329	Z 40.396	F 41.725	K 26.260

Tous ces lots doivent être réclamés avant le 3 février prochain, à M. Albouy, « Chaussures Dressoir », 45, rue Faidherbe, à Lille.

NUMÉROS SUPPLÉMENTAIRES

D'accord en cela avec l'organisation bénéficiaire, les « Gueules Cassées », le Comité d'organisation avait décidé de tirer 160 numéros supplémentaires de façon à ce que les lots non réclamés, même l'automobile, dans le délai prévu ci dessus, puissent éventuellement être attribués aux dits numéros supplémentaires.

En conséquence, les 160 numéros suivants sont susceptibles de gagner un des lots non réclamés le 3 février par les numéros ci-dessous.

Ce sont les numéros suivants :

55.911 — 49.975 — 33.829 — 20.033 — 16.266
45.532 — 56.390 — 40.514 — 56 413 — 13.599
45.429 — 39.769 — 33.617 — 51.928 — 40.252
24.728 — 19.639 — 30.612 — 33.395 — 47.376
dans les séries A B F K M T X Z.

En conséquence de ce qui précède, les titulaires de ces numéros sont priés de donner d'urgence, par écrit, leurs noms et adresses aux « Chaussures Dressoir », 45, rue Faidherbe, à Lille.

Après le 23 février 1928, tous les lots non réclamés seront remis à l'œuvre des « Gueules Cassées » dont le Comité fera l'usage qui lui paraîtra le plus en rapport avec l'intérêt de ses membres.

Nous publierons ultérieurement le bénéfice que l'Association des « Gueules Cassées » aura retiré de cette intéressante manifestation philanthropique.

La grève des Étudiants catholiques de Lille est terminée

Les Etudiants grévistes de la Faculté libre de Lille ont décidé hier que leur grève de protestation contre les vexations arbitraires dont ils étaient l'objet, devait prendre fin.

Cette décision a été prise au cours d'une réunion qui s'est tenue à 17 h. 30, rue Léon Gambetta, 200, sous la présidence de M. Six, président de la Fédération.

Une pétition a été adressée à Mgr Chollet concernant les faits dont se plaignent les Etudiants. Elle demande l'application « de mesures d'apaisement ». Deux cents signatures ont été posées au bas de cette pétition.

Au cours de la journée de lundi des tracts d'une violence désordonnée, et émanant d'étudiants non grévistes, avaient été distribués. Le comité de grève y répondit en les désapprouvant, et en disant son intention ferme de maintenir le débat sur le terrain purement corporatif et non sur le terrain politique.

A la réunion de lundi, M. Six déclare que les membres du Conseil d'administration des Facultés libres, qui avaient manifesté leur intention de démissionner, iraient présenter à Mgr Chollet la pétition des Etudiants qui s'étaient mis en grève. Il déclara en outre que la grève était terminée *et que le Comité de grève se transformait en Comité de défense permanent.*

Un drame à Feignies

UN POLONAIS A ETE ASSOMME ET FRAPPÉ DE PLUSIEURS COUPS DE COUTEAU PAR UN DE SES COMPATRIOTES

Samedi dernier, vers 18 heures, deux Polonais se présentèrent au bureau de M. Georges Desmant, commissaire spécial, à Feignies et l'avertirent qu'un de leur camarade nommé Bolislaw venait d'être assommé par un de leur compatriote et que ce dernier devait se trouver dans un café de la rue des Usines M. Desmant, accompagné de deux adjoints, MM. Demai et Leclercq, se mit aussitôt à la recherche de l'agresseur, mais celui-ci fut introuvable.

La gendarmerie d'Hautmont, avisée téléphoniquement, se rendit immédiatement sur les lieux et se livra à une minutieuse enquête. Elle se rendit au domicile du blessé, accompagné de M. le commissaire spécial et constata qu'il portait des blessures à la tête. M. le docteur Bantegnies déclara que les jours de la victime n'étaient pas en danger et après un pansement sommaire, il ordonna son transfert à l'hôpital de Maubeuge.

Sur les lieux de l'agression, les gendarmes découvrirent une casquette de cuir que des voisins reconnurent pour appartenir à Wegrzynowicz Wladislaw, l'agresseur.

Des déclarations d'un témoin et ami de la victime, il résulte que Wegrzynowicz attendait sa victime et lorsque celle-ci arriva, il lui porta un violent coup de barre sur la tête. Quand Bolislaw fut à terre, il lui porta trois ou quatre coups de couteau. Le criminel prit la fuite et malgré toutes les recherches faites par la gendarmerie, il resta introuvable. La gendarmerie le recherche activement.

La fin tragique d'un chef de manœuvres aux Mines de Bruay

Un terrible accident s'est produit dimanche, vers minuit, sur une voie de service des Mines de Bruay, reliant la Fosse n. 5 au Garage central.

Le chef de manœuvres Augustin Defosset, 54 ans, demeurant à Labuissière, rue des Moulins, occupé au service de nuit de la traction a été trouvé mort sous un wagon. Il portait des fractures multiples du sternum et des côtes. L'accident n'a pas eu le témoin. On suppose que le malheureux, trompé par l'obscurité, a été culbuté par une rame de wagons et écrasé par l'un d'eux.

Defosset, qui comptait 35 ans de service aux Mines de Bruay, était un ouvrier très bien considéré et un excellent père de famille. Il laisse une veuve et plusieurs enfants.

ARRESTATION DU VOLEUR DES BIJOUX D'UNE PRINCESSE

Sur mandat du Parquet de Colmar, on a arrêté hier le nommé Ortelieb, 23 ans, valet de chambre chez la princesse Broglie et son amie Albertine Valle.

Ortelieb avait remis à un nommé Theiller, arrêté à Colmar, des bijoux d'une grande valeur : une rivière de 30 diamants, un bracelet et plusieurs diamants, dérobés chez la princesse.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LE LAIT ÉCRÉMÉ

M. Lamendin, cultivateur à Cousoire, a été condamné à un mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende pour avoir vendu du lait écrémé.

La Cour, admettant la bonne foi de l'inculpé, réduit la peine à huit jours de prison avec sursis et 300 fr. d'amende.

MŒURS A LILLE

Jean-Baptiste Verlinde, accusé d'outrages aux bonnes mœurs à Lille, est condamné à deux ans de prison. Défenseur Me Teugey.

L'élection au Conseil général du Nord

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE

Voici les résultats détaillés de l'élection au Conseil général du Nord, canton de Quesnoy-sur-Deûle, élection qui a eu lieu dimanche ainsi que nous l'avons relaté :

Comines. — Inscrits, 2.063 ; votants, 1.790 M. Pierre Meurillon, Union Nationale et Républicaine 1.096 ; M. Désiré Bondues, Socialiste, 187 ; M. Destailleurs, Communiste, 489.

Deûlémont. — Inscrits, 275 ; votants, 206 M. Meurillon, 184 ; M. Bondues, 53 ; M. Destailleurs, 19.

Lompret. — Inscrits, 154 ; votants, 119 M. Meurillon, 81 ; M. Bondues, 32 ; M. Destailleurs, 6.

Pérenchies. — Inscrits, 928 ; votants, 804 M. Meurillon, 406 ; M. Bondues, 251 ; M. Destailleurs, 134.

Quesnoy-sur-Deûle. — Inscrits, 960 ; votants, 801 ; M. Meurillon, 502 ; M. Bondues, 236 ; M. Destailleurs, 38.

Verlinghem. — Inscrits, 333 ; votants, 279 M. Meurillon, 255 ; M. Bondues, 19 ; M. Destailleurs, 5.

Warneton-Bas. — Inscrits, 22 ; votants, 22 M. Meurillon, 19 ; M. Bondues, 1 ; M. Destailleurs, 2.

Warneton-Sud. — Inscrits, 33 ; votants, 27 M. Meurillon, 18 ; M. Bondues, 4 ; M. Destailleurs, 5.

Wervicq-Sud. — Inscrits, 560 ; votants, 463 M. Meurillon, 327 ; M. Bondues, 63 ; M. Destailleurs, 59.

Total. — Inscrits, 5.310 ; votants, 4.311 M. Pierre Meurillon, 2.838 voix, ELU ; M. Désiré Bondues, 816 voix ; M. Destailleurs, 773 voix.

La caisse d'amortissement va commencer le remboursement de la dette flottante

La Caisse autonome d'amortissement, indique un journal parisien, doit présentement prochainement son rapport sur les opérations effectuées au cours de l'année 1927.

Pendant sa première année d'exercice, la Caisse s'est avant tout préoccupée de faire disparaître le danger que pouvaient constituer les échéances massives des bons de la Défense Nationale.

C'est ainsi qu'elle a consolidé 10 milliards de bons de la Défense Nationale, abaissé à 40.576 millions le plafond des bons subsistant supprimé tous les bons à moins de deux ans et réduit à 4.50 % le taux d'intérêt des bons à deux ans.

De la sorte, les échéances mensuelles au cours des six premiers mois de 128 ne seront pas supérieures à 3 milliards, alors qu'en janvier 1927, notamment, elles avaient dépassé 7 milliards.

En outre, la réduction du taux de l'intérêt des bons a permis de réaliser une importante économie qui s'est traduite par la suppression de l'annuité budgétaire de 500 millions prévue par la loi d'août 1926.

Dans ces conditions la Caisse d'amortissement, après avoir aménagé et consolidé la dette flottante, pourra en commencer le remboursement. Il lui suffira pour cela, tout d'abord, de limiter les émissions de bons de la Défense et, ensuite, de racheter en Bourse, avec les ressources dont elle dispose, les titres de rente perpétuelle.

La réunion du Conseil de l'association de Radiophonie du Nord de la France

Le Conseil d'administration de l'Association de Radiophonie du Nord avait décidé, dans sa séance du 28 novembre, de tenir une réunion mensuelle, le deuxième lundi de chaque mois, à partir de janvier.

Hier, s'était tenue à 15 heures, au Studio de la Porte de Paris, la première de ces réunions. En l'absence de M. H. Franchomme excusé, M. Strive présida la séance.

M. Troten, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Après lui, M. Bigot, trésorier, donna un compte-rendu sommaire de l'état de la Trésorerie.

Les diverses commissions artistique, technique, etc... prirent contact et l'on envisagea les moyens d'améliorer les émissions tant au point de vue technique qu'au point de vue valeur des artistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 17 heures.

DEUX VOYAGEURS TROUVÉS MORTS DANS UN TRAIN

Hier soir, à 22 heures, les services de la gare d'Avignon ont informé la police qu'un voyageur venait d'être trouvé mort dans un train venant de Marseille. Quelques instants après, un autre voyageur était trouvé mort dans un train venant de Nice. Les constatations médico-légales ont conclu à des décès provoqués par des causes naturelles. Il s'agit de M. Victor Richard, âgé de 60 ans, demeurant à Paris, et de Sir Youssouf Sadih Pacha, demeurant au Caire.

Un bain maure s'effondra à Tlemcen

CINQ FEMMES NOYÉES

On mande de Tlemcen qu'à la suite des pluies persistantes, la terrasse du bain maure s'est effondrée, surprenant de nombreuses baigneuses dans la salle de bain.

Cinq femmes mauresques ont été retirées mortes des décombres.

Les pompiers continuent les travaux de déblaiement. On craint de découvrir de nouvelles victimes.

Des noyés retirés du canal de la Deûle

UNE FEMME INCONNUE REPÊCHÉE A QUESNOY-SUR-DEULE

Dimanche, vers 13 heures, l'on a retiré du canal de la Deûle, au lieu dit « La Poutterie » le corps d'une femme paraissant âgée de 20 à 25 ans et ne portant sur elle aucun papier d'identité.

Voici le signalement de cette personne : cheveux châtain en tresse sur le dos. Elle était vêtue d'un tablier à bavette à carreaux de rayure bleue, d'un jupon noir, d'une chemise américaine, d'une combinaison d'un corset droit, d'une culotte blanche et chaussée de bas noirs. A remarquer que cette femme n'avait pas de souliers et portait au doigt une alliance.

Le cadavre paraît avoir séjourné dans l'eau huit jours environ.

Le cadavre a été transporté à la Morgue et la gendarmerie a ouvert une enquête pour établir l'identité de cette inconnue.

UN SUICIDE A DEULEMONT

A Deûlémont, le même jour vers 14 heures, on a repêché de la Deûle, derrière la ferme Vandermerch le corps d'un homme qui a été reconnu par sa famille.

Il s'agit d'un suicide.

QUATRE PECHEURS DE CREVETTES NOYES

On apprend que quatre jeunes gens de Cuttisham Norfolk, les trois frères Smith, âgés de 22, 25 et 26 ans et leur camarade Massingham, 37 ans, qui étaient partis à la pêche aux crevettes à bord de la voile « Mystery », vendredi matin, et dont on était, depuis lors, sans nouvelles, ont péri noyés, au plus fort de la tempête d'avant-hier. Deux des cadavres ont été retrouvés hier.

MORT D'UN SURVIVANT DE SÉBASTOPOL

On annonce la mort, au Croisic près Saint-Nazaire, d'un survivant de Sébastopol, M. Jacques Richard, âgé de 94 ans.

Né en 1834 à Valiergues (Aveyron) il avait appartenu au 18e régiment d'infanterie comme voltigeur de 2e classe.

UN GÉNÉRAL GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UNE AUTO

Hier, à 11 heures, le général Dubois, ancien chef de la maison militaire de l'Elysée, demeurant 16, avenue Labourdonnais, a été renversé devant son domicile par une automobile conduite par M. Jean Regorbel, 30 ans, administrateur de Société, demeurant 39, rue de Turenne. Le général Dubois a été remonté dans son appartement. On craint une fracture du crâne.

UN BANDIT QUI CHOISIT MAL SON MOMENT

Un peu avant midi, un employé de la Compagnie des tramways allait porter un sac volumineux dans une banque du centre de la ville, quand un individu bondit sur lui et chercha à lui enlever le sac. Un inspecteur de la sûreté qui passait à cet instant, arrêta immédiatement le malfaiteur qui est un nommé Giulio Caselini, sujet italien. Le sac ne contenait que quelques centaines de francs en petite monnaie.

UN CAVALIER A TENTÉ DE TUER UN RESTAURATEUR

Hier, à 3 h. 30, Gaston Berger, 21 ans, cavalier au 16e dragons, à Saint-Germain-en-Laye, qui s'était enfui sans payer d'un restaurant, 74 boulevard Rochechouart et sur le point d'être rattrapé rue Dancourt, a tiré des coups de revolver dans la direction de M. Camusat, âgé de 33 ans, restaurateur, 74 boulevard Rochechouart, qui le poursuivait. M. Camusat n'a pas été atteint. Berger, arrêté, a été remis à l'autorité militaire après enquête.

L'ALCOOL EMPOISONNE

On mande de Larache qu'à la suite de l'absorption d'alcools frelatés, de nombreuses personnes ont été intoxiquées. 25 d'entre elles sont décédées.

LA MISSION AÉRIENNE PROUST ARRIVÉE A KAYES

On a reçu de M. Proust la dépêche suivante : Kayes, 15 h. 55. — Partis de Dakar à 7 heures, nous sommes arrivés à Kayes (750 kilom.) à 10 h. 30. Nous serons demain à Bamako. Nous continuerons vers Niamey et Tombouctou.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

LE MATCH PARIS-NORD

LA COMPOSITION DES EQUIPES

Dimanche prochain, sur le superbe Stade Amédée Prouvost au Crétinier à Wattrelos, se déroulera une grande manifestation sportive consacrée principalement au basket-ball.

C'est en effet, au match Paris-Nord que les sportsmen assisteront ainsi qu'à une rencontre entre Terriens et Artésiens.

Pour le match interrégional le comité de sélection de basket-ball de la L.N.A. a décidé de faire confiance aux joueurs suivants :

Centre : Delannoy (S.C.T.) ; avants : Hersens (F.C.R.), Fonteyne (O.L.) ; arrières : Hotlie (S.C.T.), Petskens (F.C.R.) ; remplaçants : Lagache et Dupire.

D'autre part, le district terrien a formé comme suit le team qui jouera l'Artois :

Centre : Dehes (O.L.) ; avants : Wigle (A.C.V.) et Fevernay (S.C.T.) ; arrières : Simon (O.L.) ; Courtray (A.C.V.).

FEUILLETON DU 10 JANVIER 1928. — N° 2

Résumé des feuilletons précédents

Suzanne, l'épouse de Pierre Marnin, comptable des établissements Lucien Delval à Paris, vient d'être l'heureuse mère d'une fille, Lilette. Tandis que Maryse Delval, jeune étudiante en médecine, veille sur le nouveau né, la femme de l'industriel, Hélène, superbe brune de 50 ans, dont Pierre Marnin est follement épris, vient rendre visite à l'accouchée. Peu après le départ de la femme de son patron, le comptable apprend que la petite Lilette a succombé...

— Lilette ma petite Lilette que j'aimais déjà tant ! gémit le jeune homme en fondant en larmes.

CHAPITRE II

SUBSTITUTION

Un moment, dans la pièce gaiement éclairée, on n'entendit plus qu'un bruit de sanglots.

Pierre, incapable de contenir l'explosion d'un chagrin sincère, pleurait comme un enfant la tête entre ses mains, les épaules secouées de spasmes nerveux.

Devant lui, Maryse demeurait debout, silencieuse.

Des larmes roulaient lentement sur le visage de la jeune fille, pâli par l'émotion cependant qu'elle se demandait avec angoisse quelles conséquences cette perte maternelle allait avoir pour la pauvre petite maman.

C'était aussi la pensée de Pierre.

Dès qu'il put articuler un mot, il soupira :

— Quel coup pour ma pauvre Suzanne.

Maryse soupiraa d'un geste désolé.

— Mais, reprit Pierre, comment cela est-il fait ? Rien ne faisait prévoir...

— Le médecin, tout occupé par la mère n'a pas ausculté l'enfant assez minutieusement, expliqua la jeune fille, sans cela il vous aurait fait prévoir, je pense, cette triste éventualité. J'avais bien eu impression, en prenant la pauvre petite de semaine, qu'elle allait expirer, tant son souffle était faible. Mais je voulais espérer. Je pouvais être abusée par une apparence. Hélas, je ne m'étais malheureusement pas trompée.

— C'est affreux, gémit de nouveau Pierre. Cette enfant tellement désirée, si anxieusement attendue, et qui a coûté de si cruelles souffrances à sa mère, n'aura vécu quelques heures ! Comment Suzanne va-t-elle supporter cette épreuve ?

Maryse hochait tristement la tête, et ses larmes se mirent à couler.

— J'ai peur, Pierre, qu'elle ne la supporte pas, murmura-t-elle tristement.

— Mon Dieu ! mon Dieu.

— Elle est si faible. Tout à l'heure elle me faisait pitié : on aurait dit un enfant souffrant qui a besoin qu'on le console. Il n'est pas jusqu'à la joie qu'elle a éprouvée en apprenant qu'elle venait de donner le jour à la petite fille qu'elle désirait, qui ne l'ait bouleversée et encore affaiblie.

— Ma pauvre Suzanne !

— Il ne faut pas lui dire...

— Comment faire autrement ?

— Pierre, la vérité la tuerait.

Un instant tous deux gardèrent le silence.

Dans leurs cœurs ils cherchaient comment adoucir le choc, comment préparer un peu la petite maman fragile au chagrin déchirant que lui causerait la perte de son enfant.

Marnin gémit :

— Que faire ? que faire ?

— Epargner Suzanne d'abord, trancha Maryse, qui, devant le désespoir et l'indécision du jeune homme, domptait son émotion, afin de mieux pouvoir lui insuffler un peu de son ardente volonté.

— Le moyen de lui cacher notre malheur ! se lamenta Pierre.

— Nous n'avons pas le droit, mon ami, reprit la jeune fille. Il nous faut gagner du temps jusqu'à ce que notre chère Suzanne reprenne des forces, et la seule façon d'y arriver, c'est de mentir.

— Mentir ?

— Bien sûr. Lorsque Suzanne se réveillera, nous lui dirons que le médecin l'a trouvée trop faible pour nourrir son enfant et qu'il l'a fait emmener à la campagne. Cela nous donnera quelques jours pour la remonter et la préparer à cette triste nouvelle.

— Vous êtes meilleur juge que moi, mademoiselle Maryse ; j'ai tant de peine que je ne saurais que faire si j'étais seul.

— Mon pauvre Pierre ! Secouez-vous, ne vous abandonnez pas à votre chagrin, pensez ce qu'il va falloir le cacher à votre chère Suzanne. Pour elle, faites effort sur vous-même.

D'un regard humide, Pierre Marnin remercia la jeune fille.

— Heureusement que vous êtes là, Mademoiselle Maryse, murmura-t-il, pour penser à tout et à tous.

La brune infirmière arrêta, d'un geste, son interlocuteur en disant :

— Il faut téléphoner tout de suite au docteur. Voulez-vous le faire, Pierre, car je n'ose pas m'éloigner de Suzanne.

— J'y vais, répondit le jeune homme.

Le téléphone se trouvait dans le bureau de Marnin, à l'étage inférieur.

Cependant que Maryse retournait veiller sa malade, le comptable descendit lentement l'escalier.

Tout entier à ses tristes pensées, il allait tête basse, ruminant sa peine, s'isolant en elle du monde extérieur.

Il arriva au bas des marches sans avoir vu que quelqu'un l'attendait sur le palier, un sourire narquois sur les lèvres.

C'était Jacques Delval, le fils du patron.

Du même âge que Pierre, le jeune homme affectait vis-à-vis du comptable de la fabrique, avec lequel il avait des rapports journaliers durant les périodes où il daignait s'occuper un peu des affaires maternelles.

Remarquant l'air absorbé de Pierre, Jacques Delval railleusement :

— Oh ! Marnin ! la paternité ne semble pas vous réjouir, mon vieux !

— Si vous savez, Monsieur Jacques !

Pierre était dans un moment de dépression telle qu'il avait besoin de sentir que quelqu'un compatissait à son malheur.

Aussi, lorsque le jeune homme, intrigué, lui eut demandé :

— Quoi donc, mon vieux ?

Tout de suite, il se confia :

— Un affreux malheur, Monsieur Jacques...

— Votre femme ?

— Non, il s'agit de ma petite fille, notre petite Lilette ; elle n'a pas vécu, elle vient d'expirer.

— Ah ! c'est embêtant ! répondit le fils Delval, sans conviction.

— D'tes que c'est terrible, reprit Marnin. Suzanne était si heureuse ! Dans l'état de faiblesse où elle se trouve, cette émotion peut la tuer du coup.

— Oui... approuva Jacques Delval visiblement ennuyé.

— Il faut à tout prix lui cacher ce malheur, qu'elle ne supporterait pas. Comment faire, mon Dieu ?

— Mon pauvre Marnin ! dit encore le fils du patron, mais, cette fois, avec un sourire ambigu.

Puis, prenant le comptable par la main, dans une sorte de résolution soudaine, il l